

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le quatorze Septembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Launay dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Communal sous la présidence de **Monsieur CALVAR Gaël, Maire**

Date de la convocation : 03/09/2026

PRESENTS : MM Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

- A. MIOSSEC,

P. MAO. a été élu(e) secrétaire de séance.

OBJET :

Sécurisation des

Falaises :

Parcelle AH 101

Maitrise d'ouvrage

& Travaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 06/04/2023 portant sur la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation de la falaise suite à l'effondrement de blocs rocheux qui s'est produit le 21 Janvier 2023 sur la parcelle AH 101, au 13, Quai A. Douguet.

Les propriétaires qui, dans un premier temps n'ont pas donné suite, sont revenus vers le Maire, car ils souhaitent finalement engager les travaux nécessaires au confortement et à la sécurisation de la falaise.

Monsieur le Maire a donc demandé à l'entreprise ROC CONFORTATION d'actualiser leur devis qui se monte désormais à 40.866,90 € HT, soit 49.040,28 € TTC, celui-ci incluant une prestation d'Etudes de dimensionnement (: validation des choix techniques de l'entreprise par un bureau d'études indépendant).

Le Maire rappelle que ces travaux ne pourront être subventionnés par l'état au titre du fonds Barnier qu'à la condition que la Mairie se porte maître d'ouvrage.

Le Maire propose donc aux Conseillers que la Mairie prenne la maîtrise d'ouvrage des travaux, dépose le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre du Fonds Barnier et signe une convention avec chaque propriétaire qui devra s'engager à régler, par avance, à la mairie la totalité des frais TTC. Le règlement par chacun des propriétaires devra se faire par virement et sera encaissé par la Trésorerie sur un compte d'avance (C/4198- Autres Avances & Acomptes reçus) avec le libellé suivant : « *AVANCE C/4198 de NOM & Prénoms pour le reste à charge de l'opération de sécurisation des falaises* ». La perception de ces avances par la Trésorerie conditionnera la signature du devis par Monsieur le Maire. Le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre la Mairie et les propriétaires, qui sera annexée à la présente délibération.

Dans le cas où la subvention ne serait pas octroyée par les services de l'Etat, les propriétaires devront s'engager à régler l'intégralité du montant des travaux TTC (à savoir 49.040,28 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De prendre** la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation de la falaise rocheuse sur la parcelle AH 101 en lieu et place des propriétaires,

- **D'autoriser** le Maire à faire les demandes de subvention au titre des Fonds Barnier,
- **De Valider** le projet de convention à intervenir entre la Mairie & les propriétaires,
- **D'autoriser** le Maire à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires par lesquelles ils s'engagent à régler par avance versée sur le compte de la Trésorerie de Châteaulin l'intégralité du coût TTC de cette opération duquel sera déduit le montant de la subvention obtenu,
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise ROC CONFORTATION pour un montant de 49.040,28 € TTC **après avoir obtenu :**
 - **l'arrêté d'attribution** de la subvention,
 - **les conventions signées** par les propriétaires,
 - **ainsi que les avances** des propriétaires qui seront imputées sur le C/4198- Autres avances & Acomptes reçus,
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération et nécessaires à sa bonne réalisation, y compris les éventuels avenants qui ne pourront être signés que dans les mêmes conditions que le devis initial, c'est à dire après versement de l'avance par les propriétaires.

Vote :

- **Voix pour :** 10
- **Abstention :** 0
- **Contre :** 0

Le Maire,
G. CALVAR,



Le Secrétaire,
P. MAC,

A large, stylized signature is written over the text 'Le Secrétaire, P. MAC,'.